

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX LE 23 SEPTEMBRE (23/09/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 17 septembre 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, M. Bernard REDON, **Adjoints**,
M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, M. Didier MOTHE, Mme Nicole STOCCO, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Hélène DELTORT (représentée par Mme CAVALIE), Mme Marie DOURLENT (représentée par Mme FANFELLE), **Adjoints**,
Mme. Eliane BENECH (représentée par M. ROUX), Mme Odile MARTY-MOTHE (représentée par Mme CASTRO), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Mme Nathalie GALHO (représenté par M. GAUTHIER) **Conseillers Municipaux**

ETAIENT ABSENTS :

M. Guy-Michel EMPOCIELLO, **Adjoint** M. Gérard CHOUKOU, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**

M. Guy ROQUEFORT est nommé secrétaire de séance.

13- 23 Septembre 2010

ECOLE DE LA MEGERE – PROGRAMME DE RESTRUCTURATION ET DE MODERNISATION

Vu la délibération n° 11 du 06 mai 2010 portant sur l'approbation du programme de restructuration et modernisation de l'école de La Mégère,

Vu le rapport de Monsieur le Maire proposant de solliciter l'aide financière du Conseil Général de Tarn et Garonne sur la base des études de programmation valant dossier d'intention,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière du Conseil Général de Tarn et Garonne sur la base des études de programmation valant dossier d'intention.

Pour copie conforme
Moissac le 27 septembre 2010



Le Maire
Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :

